



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF

SESSION 2023

RAPPORT DU JURY

Introduction

Le concours commun de la session 2023 a proposé 39 postes dans 7 ministères différents :

- Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports : 13 postes
- Le ministère de l'intérieur : 11 postes
- Le ministère de la justice : 6 postes
- Le ministère de la transition écologique : 4 postes
- Le ministère de la culture : 2 postes
- Le ministère de l'agriculture : 2 postes
- Le ministère des affaires sociales : 1 poste

Exception faite du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour lequel le recrutement s'opère sur le territoire de l'académie de Dijon, les autres ministères ont un périmètre de recrutement régional (Bourgogne-Franche-Comté).

Une attractivité toujours en baisse.

Avec 284 inscrits, l'attractivité du concours est en baisse par rapport aux années précédentes, même si cette diminution est moins marquée que l'an dernier (339 inscrits en 2022 et 420 en 2021). Le ration candidats présents / candidats inscrits est en légère augmentation en 2023 (161 présents soit un ratio de 56.69%) Pour rappel, il était de 52.51% en 2022 et de 94.29% en 2021.

1. L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité comporte deux épreuves :

- Un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire relevant d'une problématique publique destinée à mettre le candidat en situation « de travail », en élaborant une note administrative s'articulant autour de plusieurs questions
- Une épreuve thématique (thème choisi par le candidat) constituée d'une série de 4 à 6 questions à réponse courte dans l'une des options suivantes : gestion des ressources humaines dans les organisations – comptabilité et finance – problèmes économiques et sociaux – enjeux de la France contemporaine et de l'Union européenne.

1.1. L'épreuve commune

Il était demandé aux candidats d'élaborer une note présentant le plan « 1 jeune, 1 solution », en présentant le dispositif, sa déclinaison dans la fonction publique et son premier bilan. Le corpus documentaire était composé de 10 documents représentant un total de 16 pages.

Bien que ne comportant pas de difficultés particulières (le plan étant induit par les questions, les documents comportant l'ensemble des éléments de réponse), l'épreuve a été moyennement réussie par les candidat(e)s.

1.1.1. Les notes

- La moyenne générale est de 10.56 / 20
- 96 copies (sur 161) sont au-dessus de la moyenne
- 21 copies seulement obtiennent une note supérieure à 14 (meilleure copie à 17.75).
- 75 copies obtiennent une note entre 10 et 13.
- 40 copies obtiennent une note située entre 7 et 10
- La moins bonne copie a obtenu la note de 3/20, et 2 copies comportant des signes distinctifs ont reçues la note de 0.

1.1.2. Remarques du jury sur l'épreuve commune

Sur le plan formel, l'exercice de la « note administrative » a été plutôt réussi, les copies présentant majoritairement les éléments et la forme d'une note administrative : date, lieu, indication de l'émetteur de la note, de son destinataire, présence d'un objet, etc. La plupart des copies étaient structurées et comprenaient un plan identifiable répondant au sujet et aux questions posées.

Sur le fond, les difficultés rencontrées par les candidats semblent être les suivantes :

– la gestion du temps : beaucoup de candidats semblent ne pas avoir eu le temps de finir leurs notes, ni de se relire.

– l'utilisation et l'analyse de l'ensemble des documents, car de nombreux éléments clés présents dans le corpus documentaire n'apparaissaient pas dans les copies. Certains documents ne semblent pas du tout avoir été appréhendés par certains candidats.

Il est important de rappeler que tous les documents présents dans le dossier ont leur importance et leur utilité pour réussir l'épreuve.

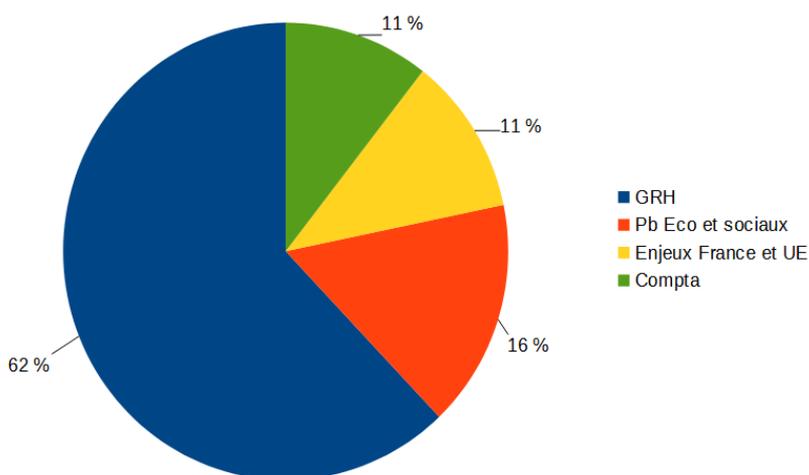
– l'esprit de synthèse et l'analyse critique : de nombreuses copies manquent d'analyse. Notamment, la présentation du bilan du dispositif « 1 jeune, 1 solution » était souvent peu équilibrée et ne présentait que les éléments positifs, sans présenter les limites et les axes d'amélioration possibles, pourtant présents dans les documents.

Il est donc conseillé aux candidats de préparer l'épreuve écrite en s'entraînant à partir d'exemples de sujet des années précédentes.

1.2. Les épreuves à option

Les questions communes portaient sur les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Le corpus documentaire traitait des questions de durabilité et d'inclusivité de ces JO.

L'option GRH a été majoritairement choisie par les candidats (100 copies), suivi par les problèmes économiques et sociaux (26 copies), les grands enjeux de la France contemporaine et de l'UE (18 copies), et par l'option comptabilité et finances (17 copies).



1.2.1. Synthèse des notes obtenues par option

Option choisie	Moyenne de l'épreuve	Nombre de copies ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10	Note maximale	Note minimale
GRH	9.64	49	16.5	2.75
Pb économiques et sociaux	8.42	9	14	0.75
France contemporaine et UE	10.79	13	17.25	5
Comptabilité et finances	9.43	7	13.75	5.25

1.2.2. Remarques du jury sur l'épreuve « à options ».

Dans la continuité de l'année précédente, les résultats des questions à réponse courte ont été décevants, malgré la possibilité laissée aux candidats de choisir une option en adéquation avec leurs connaissances et centres d'intérêt.

Les sujets à option étaient d'un niveau de difficulté relativement hétérogène. Le sujet de GRH (relatif aux projets de transition professionnelle) demandait peu de connaissances spécifiques, alors que les sujets « problèmes économiques » (relatif à la politique monétaire et à l'inflation) et « grands enjeux de la France contemporaine et de l'UE » (relatif aux mouvements féministes et à l'évolution des droits des femmes) faisaient appel à plus de connaissances personnelles.

Enfin, le sujet de comptabilité – finances est, comme les années précédentes, le moins choisi et le moins réussi par les candidats. Plus technique, et se présentant sous la forme d'un exercice pratique, il demandait une bonne connaissance des principes de la comptabilité d'entreprise. Le jury regrette que ce sujet ne soit pas plus en rapport avec les missions des futurs SA, en portant par exemple sur des notions de comptabilité et de finances publiques.

Le jury déplore la faible préparation aux épreuves, qui se couple à un manque de curiosité de la part des candidats. Peu de copies mobilisent des connaissances personnelles, ou font appel à l'actualité récente. Il est donc vivement conseillé aux candidats de se préparer aux épreuves en consolidant leur culture générale.

La préparation du concours doit également passer par la lecture des textes relatifs à l'ouverture des concours et aux modalités des épreuves, des rapports de jury des années précédentes, des exemples de sujets, ainsi que des exercices « blancs », etc.

S'agissant d'un concours externe, il est logique que l'expérience des candidats soit plus académique que professionnelle. Toutefois, il est pour autant attendu que les ceux-ci fassent preuve d'un minimum de « maturité » et d'« opérationnalité » dans leur réflexion et leur rédaction.

Bien que la majorité des copies soient bien présentées, lisibles et comportant peu de fautes, certaines copies présentant trop de fautes d'orthographe et de grammaire ont été pénalisées. Certains candidats ont rédigé avec un style « oral » et n'ont pas su adopter un style administratif

Le seuil d'admissibilité a été porté à 10,4/20, permettant d'obtenir une liste de 77 admissibles (soit 47.8 % des présents).

2. L'épreuve d'admission

Elle consiste en un entretien avec 25 minutes avec le jury, en 2 temps :

– 10 minutes maximum : présentation du candidat (entre 2 et 3 minutes), suivi d'une présentation d'un texte court. Ce texte, assorti de 2 questions, porte sur un sujet d'actualité, en lien avec le rôle des administrations ou une politique publique

– un temps d'échange avec le jury. Celui-ci peut porter sur des thématiques abordées dans le texte court, sur les expériences passées du candidat, ainsi que sur la culture administrative. Les sujets administratifs peuvent couvrir l'ensemble des champs ministériels concernés par le concours : éducation nationale, intérieur, environnement, agriculture, culture, affaires sociales, justice, etc. Les compétences des différentes administrations (rôle du préfet, du recteur, fonctionnement de l'EPLE, etc.), les grandes règles de la fonction publique (droits et obligations du fonctionnaire, la différence entre décentralisation et déconcentration, les 3 fonctions publiques, etc.), ou encore à l'actualité des politiques publiques (loi de transformation de la fonction publique, réforme territoriale de l'État, etc.) sont également abordés.

Une part importante des candidats ne semblait pas connaître les types de missions qui pourraient leur être confiées en cas de réussite du concours (le nom du corps « secrétaire administratif » ne signifie pas que les missions confiées seront uniquement du secrétariat). Les difficultés de projection sur un poste de secrétaire administratif sont d'autant plus pénalisantes pour les candidats qui ont déjà une expérience dans l'administration (fonctionnaires de catégorie C, contractuels, vacataires, apprentis). Le jury invite donc les candidats à consulter le site Place de l'emploi public, sur lequel ils peuvent consulter des fiches de postes de SA de plusieurs ministères.

Il est également essentiel que les candidats s'intéressent à l'ensemble de la sphère administrative lors de la préparation du concours, sans se limiter à leur sphère professionnelle immédiate ou à leur premier choix d'affectation. De trop nombreux candidats n'ont pas été en mesure de démontrer des connaissances transversales sur les administrations.

Remarques du jury sur l'épreuve orale d'admission

Le jury a été surpris par plusieurs candidats, dont le niveau de connaissance a été jugé assez faible au regard de leurs expériences et diplômes. Une mauvaise gestion du stress a également pénalisé plusieurs candidats, qui n'ont pas su démontrer leurs connaissances, malgré un potentiel certain.

Si la majorité des candidats admis ont déjà occupé des postes dans l'administration, quelques jeunes candidats avec très peu d'expérience ont fait des prestations très convaincantes, démontrant de solides connaissances théoriques sur l'administration, et faisant preuve d'une réelle ouverture d'esprit.

En guise de préparation, la consultation préalable du site Place des Emplois Publics (assez méconnu des candidats) pourrait permettre aux candidats de consulter des fiches de poste en SA et de faire un tour d'horizon de ce qu'offrent les différents ministères.

39 postes ont été pourvus sur liste principale et 18 personnes ont été inscrites sur liste complémentaire.

Le président du jury

Laurent Meunier

La vice-présidente du jury

Agathe Pelissier